

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE



LE ROCHER DE BRION

MAIRIE D'ACCONS

07160

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la Commune d'ACCONS s'est réuni à 20 heures en Mairie, suite à la convocation adressée à chacun de ses membres, conformément aux dispositions légales.

Étaient présents

Mme Josette CLAUZIER, Maire,
M. David GIRAUD, 1^{er} Adjoint,
Mme Annie MERCIER, 2^{ème} Adjoint,
Mmes et Mrs : Sébastien CHABAL, Michel CHAUSSINAND, Isabelle FOROT, Denise GALEOTE, Pierre GIBERT, David JALLAT, Maud LUQUET, Brigitte TARI.

Secrétaire de séance : Mme Annie MERCIER

SOMMAIRE

<u>1- Approbation du PV du 28 mars 2023</u>	<i>Page 3</i>
<u>2- Demande de subvention de l'école publique de Mariac</u>	<i>Page 3</i>
<u>3- Prolongation de la Z.A.D.</u>	<i>Page 3</i>
<u>4- Création de la Taxe Communale d'aménagement</u>	<i>Page 3</i>
<u>5- Déneigement 2022/2023</u>	<i>Page 4</i>
<u>6- Etude des investissements à réaliser d'ici 2026</u>	<i>Page 4</i>
<u>7- Organisation du buffet campagnard du 9 juin 2023</u>	<i>Page 4</i>
<u>8- Communication des Arrêtés du Maire</u>	<i>Page 4</i>
<u>9- Divers</u>	<i>Page 5</i>

1- Approbation du PV du 28 mars 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2023.

2- Demande de subvention de l'école publique de Mariac

(Délibération n° 2023-16)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'association des parents d'élèves de l'école primaire publique de Mariac, en date du 27 mars 2023, concernant une demande de subvention pour une classe de mer du 05 au 09 juin 2023 aux Issambres dans le centre Les Myrtes.

Le coût total de ce séjour est de 11 585 €. Onze enfants de la commune vont y participer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 €.

3- Prolongation de la Z.A.D.

(Délibération n° 2023-17)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Zone d'Aménagement Différée, qui avait été décidée par délibération du 05/09/2017 et avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 26/09/2017, expire le 25/09/2023. La ZAD concerne les parcelles B0040 et B0041 qui correspondent à l'ancien presbytère ainsi qu'au jardin attenant. Il est donc nécessaire de réfléchir sur la nécessité de la prolonger.

Après débat, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la non prolongation de la Zone d'Aménagement Différée.

4- Création de la Taxe Communale d'Aménagement

(Délibération n° 2023-18)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis 2012, chaque Conseil Municipal doit se prononcer par délibération sur l'opportunité d'instituer cette taxe au profit de la commune.

Jusqu'à présent les personnes qui obtiennent une suite favorable à leur demande de déclaration de travaux ou de permis de construire s'acquittent seulement de la taxe d'aménagement départementale et de la taxe de recherche d'archéologie préventive à hauteur respectivement de 1,6% et 0,4%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de ne pas instituer la Taxe Communale d'Aménagement.

5- Déneigement 2022/2023

(Délibération n° 2023-19)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais concernant le déneigement de l'hiver 2022/2023 comprenant les heures de tracteur et l'intervention de la société Hilaire pour un montant total de 4 308 € ttc.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du Département pour le déneigement 2022/2023.

6- Etude des investissements à réaliser d'ici la fin du mandat en 2026

Le Conseil Municipal établit la liste des travaux qui pourraient être entrepris et débat sur leur opportunité et sur les mises en œuvre possibles.

Une décision sur les chantiers retenus ainsi que leur priorisation sera prise lors de la prochaine réunion.

7- Organisation du buffet campagnard du 9 juin 2023

Le Conseil Municipal décide de l'organisation de ce buffet auquel tous les habitants de la commune sont invités. Les produits seront achetés chez le traiteur Godon, à Super U et à la cave Richelieu.

La Communauté de communes Val'Eyrieux prêtera deux barnums.

Une invitation sera déposée dans toutes les boîtes à lettres de la commune pour information des habitants.

8- Communication des Arrêtés du Maire

Arrêté n° 2023-05 du 24 avril 2023 portant réglementation de la circulation sur la route de Mandé et sur les chemins de Pestres et de Bourret afin de permettre à la Société Eiffage d'effectuer des travaux de réfection de chaussée du 2 au 23 mai 2023.

Arrêté n° 2023-06 du 24 avril 2023 portant réglementation de la circulation sur la route des Combes afin de permettre à la Société Eiffage d'effectuer des travaux de réfection de chaussée du 2 au 23 mai 2023.

Arrêté n° 2023-07 du 25 avril 2023 portant réglementation de la circulation et du stationnement afin de permettre à la Société Enedis d'effectuer des travaux de raccordement pour un branchement individuel à Chaussinand, au 125, Chemin de Reignet, à partir du 12 mai 2023 et durant toute la durée des travaux.

Arrêté n° 2023-08 du 27 avril 2023 pour départ en retraite au 1^{er} juillet 2023 de Madame ARNAUD Fabienne, Secrétaire de Mairie.

9- Divers

• Communications de Madame le Maire

- Enfouissement des réseaux sur la RD 282

Les travaux de goudronnage des voies sont en cours. Les poteaux ne sont pas encore enlevés et 6 réverbères doivent être posés ou changés.

La fin du chantier est décalée fin juillet dans l'hypothèse la plus favorable.

Le Conseil Municipal déplore la lenteur de réalisation des dernières opérations.

- Urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territoriale est en vigueur depuis le 22 Février 2023 et malgré ce document de référence, chaque commune doit élaborer un Plan Local d'Urbanisme d'ici 2026.

Cette démarche étant coûteuse et complexe, un groupe de travail a été constitué au niveau de la Communauté de communes Val'Eyrieux afin de réfléchir sur l'opportunité de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce groupe rencontrera différents acteurs dont d'autres communautés de communes qui se sont déjà engagées dans cette démarche afin de nourrir sa réflexion. Le bilan sera présenté à chaque commune et en Conseil communautaire avant de prendre une décision d'ici fin 2023.

- Secrétariat de Mairie

Changement d'horaire à compter du 1^{er} juin 2023, le secrétariat de mairie sera ouvert au public aux horaires ci-après :

Lundi : 13h30 - 17h30

Mardi : 9h30/12h - 13h30/17h30

Jeudi : 9h30/12h - 13h30/17h30

Vendredi : 9h - 12h

Madame Marthe BABAY assurera le secrétariat à partir du 1^{er} juillet 2023 en remplacement de Madame Fabienne ARNAUD qui fera valoir ses droits à la retraite à cette date.

- C.A.U.E

La commune s'est inscrite dans la démarche « Fleurissement, paysage et cadre de vie » afin de bénéficier de conseils gratuits de la part du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,